



## COMMISSION SPORTIVE NATIONALE CRICKET

### COMPTE RENDU REUNION CSNC

#### 1. EMARGEMENT

<b>Lieu :</b> Conférence	<b>Date :</b> 19 août 2021
<b>Présents :</b> -Asif ZAHIR (Vice-Président CSNC) -James VAJOUOUNIEN (Membre CSNC) -Pretheve THIYAGARAJAN (Président CSNC) -Saravana DURAIRAJ (Directeur Sportif)	<b>Absents :</b> -Sendhil TAMBIDOURE (Agent Développement)

#### 2. PHASES FINALES

##### a. En cas d'intempérie

Nous vous informons qu'en cas d'intempérie durant les phases finales (week-end du 21-22 août 2021), la journée de réserve est fixée au mercredi 25 août 2021.

Et en cas d'intempérie durant la journée de la finale (week-end du 28-29 août 2021), l'équipe « vainqueur » est celle qui est la mieux classée lors de la saison régulière.

##### **CF article 4.7.1 :**

*4.7.1. Au cas où toutes les journées de réserve éventuelles sont épuisées et si en raison de mauvais temps, d'indisponibilité de terrain ou de cas de force majeure, 20 séries n'ont pu être jouées par chaque équipe (sauf élimination de tous les joueurs d'une ou des deux équipes en moins de 20 séries), l'équipe « vainqueur » est celle qui est la mieux classée lors de la saison régulière.*

##### b. Éligibilité des joueurs

Pour être éligible à la Phase finale, un joueur doit avoir été inscrit sur « L'I-Roster » dans au moins un quart des rencontres (1/4) de la saison régulière de la même division.

##### **CF article 4.8 :**

*4.8. Pour être qualifié à participer à la Phase finale d'une division, un joueur doit avoir été inscrit sur « L'I-Roster » dans au moins un quart des rencontres (1/4) de la saison régulière de la même division et même club en question y compris les matchs éventuellement forfaits.*

Un joueur d'une division inférieure, ayant joué ¼ des matchs en phase de poule, peut jouer dans une phase finale en division supérieure.

##### **CF article 6.11 :**

*6.11. Un joueur ainsi considéré comme appartenant à une « Division inférieure » peut jouer dans une phase finale en « Division supérieure » mais il faut qu'il ait déjà joué au moins un quart (1/4) des matchs dans une « Division inférieure ».*

La notion de division supérieure et division inférieure ne s'applique pas pour les joueurs de 19U.

### **3. RÉCLAMATION / CONTESTATION**

Pour contester une décision de la CSNC, il faut faire un courrier officiel par email à France Cricket ([contact@francecricket.com](mailto:contact@francecricket.com)) dans les 7 jours suivant la réception de la décision de la CSNC, accompagné d'un chèque de 50 € à l'ordre de France Cricket (qui sera encaissé dès réception).

Ensuite une réunion de la cellule d'appel de France Cricket sera convoquée dans les plus brefs délais et si une réunion est déjà programmée, ce sujet sera mis à l'ordre du jour. Si la contestation est acceptée par la cellule d'appel les 50 € seront remboursés.

[Extrait de l'article 17.4 des règlements généraux des compétitions officielles et le code de conduite de France Cricket – édition 2021](#)